

Louhossoa



Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

Conseil du 11 septembre 2014

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA.

Etaient présents :

ALZURI Isabelle, DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, JAUREGUIBERRY Jean Louis, MONGABURE Bernadette, OSPITAL Marie Dominique ROUX Laurent, SAINT PIERRE Marie Claire, SAPPARRART Bertrand, LARRALDE Ximun, LARRONDE Irène : Conseillers.

Excusés : OLHAGARAY Michel

Secrétaire : SAINT PIERRE Marie claire

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ATELIER DE CONSTRUCTION DE DEORS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE ERROBI

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la mise en œuvre du projet culturel de territoire, et plus précisément de son volet consacré au spectacle vivant, il convient de conclure une convention de mise à disposition d'un atelier de construction de décors avec la communauté de communes de Errobi.

En effet, pour mener à bien le projet « Hameka - fabrique des arts de la rue » tel qu'initialement envisagé, la Communauté de communes doit pouvoir proposer aux artistes et compagnie accueillis un équipement dédié à la création des décors.

Le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition de l'atelier de création de décors, laquelle définit les obligations de chaque partie et les conditions d'utilisation du bien. Il est précisé que, conformément aux termes du projet de convention, l'atelier sera à l'usage exclusif d'activité de création artistique de décors et de costumes de spectacle pour lequel il a été conçu. Sur le plan financier, la mise à disposition par la

commune de Louhossoa de l'atelier de décors donnera lieu au versement d'une redevance annuelle de 2 000 € HT, soit 2 400 € TTC, révisable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de convention de mise à disposition l'atelier de construction de décors avec la communauté de communes de Errobi ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes autres pièces afférentes y afférentes.

Pour copie conforme

Louhossoa, le 12 septembre 2014

Le Maire,

Jean Pierre HARRIET



(Handwritten signature in blue ink)